



5.1.1 Que sont les anomalies congénitales?



Crédit photographique : Shutterstock

Les anomalies congénitales (parfois appelées « handicap à la naissance ») surviennent pendant le développement prénatal. Il peut s'agir d'anomalies structurelles, fonctionnelles ou métaboliques. Ces anomalies présentes à la naissance sont souvent diagnostiquées seulement plus tard dans la vie. Elles peuvent donner lieu à des handicaps physiques ou mentaux, nuire au développement de l'enfant et, lorsque très graves, causer la mort.¹

Les anomalies congénitales sont une importante cause de décès chez les fœtus et nourrissons², et peuvent grandement influencer la qualité de vie. De plus, elles entraînent de lourds coûts pour les familles et le secteur de la santé.³

¹ Définition adaptée de : Santé Canada, Les anomalies congénitales au Canada : rapport sur la santé périnatale, 2002, Ottawa : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2002.

² Lowry, R., Sibbald, B., Bedard, T., Alberta Congenital Anomalies Surveillance System Eighth Report 1980–2007, gouvernement de l'Alberta, rapport 1-45, et Rapport sur la santé périnatale au Canada, 2008, Ottawa : Agence de la santé publique du Canada, 2009.

³ Agence de la santé publique du Canada et le Réseau canadien de surveillance des anomalies congénitales, Vers une surveillance accrue des anomalies congénitales au Canada, Ottawa, 2008

